



Les comptes rendus du Conseil Socio-Économique

N° 3 – *La Bourgogne face aux aléas climatiques, quelles stratégies possibles pour la filière ?*

Pour sa troisième réunion, le Conseil Socio-Économique s'est intéressé aux enjeux associés aux aléas climatiques, à leurs conséquences pour la filière, notamment face aux situations d'accidents à répétition, et aux stratégies envisageables, individuellement et collectivement. Aux côtés de ses co-Présidents, Michel Baldassini et Benoît de Charette, le Président du GIP BVV, Jean-Yves Bizot, participait à ces travaux ainsi que Régis Gougeon, co-Président du Conseil Scientifique, et Florian Humbert, directeur. Pour l'occasion, Charlotte Huber, en charge du service accompagnement de la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne, participait aux échanges.

Le Conseil Socio-Économique rassemblait :

Thierry André	Cabinet André & Associés
Danièle Bonnardot	Domaine Bonnardot
Jean-Livier Cabocel	Avocat au Barreau de Mâcon
Denis Duveau	Badet Clément
Gilles Fèvre	Domaine Nathalie et Gilles Fèvre
Adeline Gaidot	BNP Paribas
Hervé Gibault	IOC Nuits Saint-Georges
Laurent Gouttebaron	EPL de Mâcon-Davayé
Philippe Longepierre	Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Introduction

Depuis plusieurs années, la Bourgogne est confrontée aux aléas climatiques qui ont des conséquences importantes sur la quantité et la qualité des récoltes. En 2017 encore, le printemps a été marqué par le gel.

Depuis 2009, voire même 2000, un manque de récolte est observé globalement, pour des raisons diverses : en bruit de fond les maladies du bois bien sûr, mais aussi la grêle, le gel, les accidents de floraison, la sécheresse entraînent une grande irrégularité des volumes.

Les conséquences de cette succession de difficultés ne sont pas anodines et placent certaines exploitations dans une situation compliquée. Une question simple se pose dès lors : comment peut-on affronter et remédier, au moins partiellement, à ces aléas ? Les niveaux d'actions et les leviers sont nécessairement multiples et s'inscrivent à la fois sur le plan technique (lutte contre le gel, dispositifs anti-grêle, pratiques culturales) mais aussi économique, comme le Volume Complémentaire Individuel (VCI), système de mise en réserve expérimenté à l'origine à Chablis, et celui de la gestion.

Sur la base de ces grandes orientations, il est intéressant de croiser les regards, de partager les réflexions et de voir les pistes qui peuvent encore être tracées pour affronter ces fléaux. Car la faible production a des effets dévastateurs, sur les trésoreries bien évidemment, mais aussi sur les marchés.



GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin

Ce constat n'écarte pas, pour autant, un paradoxe majeur, sur lequel on ne peut fermer les yeux : les filières viti-vinicoles françaises, de manière générale, ont été incapables de mettre en place les bonnes formules pour réguler leurs marchés. Ce sont les aléas climatiques qui ont joué en pratique ce rôle à bien des reprises. L'épisode de gel à Bordeaux ce printemps, qui a fortement endommagé, en apporte un exemple : il a un impact lourd sur les volumes et sur le chiffre d'affaires des entreprises. Malgré tout, des voix dans le vignoble soulignent que d'un point de vue macroéconomique, cette gelée a sans doute permis d'éviter un effondrement des cours. Ainsi, après une récolte abondante et qualitative en 2016, où les opérateurs avaient largement fait du VCI, les cours s'orientaient à la baisse. L'épisode dramatique de gel joue instantanément et re-stabilise ces derniers.

En revenant à la Bourgogne, une question inévitable se pose : où en serait la région aujourd'hui si elle n'avait pas connu cette série de petites récoltes ? Sans doute, les effets en termes de débouchés sur les marchés n'auraient pas été trop sensibles, mais au niveau des cours, la situation serait assurément différente. Quelle sera la situation si se succède une série de millésimes importants en volume ?

A l'opposé, la Champagne, avec ses spécificités, a mis en place un système efficace de régulation qui permet par exemple d'affronter le gel 2017, pourtant violent, sans trop déstabiliser ses marchés. Malgré de nombreuses tentatives, la Bourgogne n'a pas encore trouvé le moyen d'y parvenir.

Une fois ces différents éléments exposés, il faut donc s'entendre sur le sens de cette réflexion.

Les aléas climatiques sont en réalité observés depuis toujours, et la viticulture comme toutes les activités agricoles subit nécessairement la météo et les aléas annuels. Au début du XX^e siècle et jusqu'à assez loin dans celui-ci, une analyse des déclarations de récoltes de la Bourgogne montre que les niveaux de production fluctuent considérablement d'une année à l'autre. Mais la question qui se trouve désormais posée est bien entendu celle du lien de ces aléas actuels, répétés, avec les changements climatiques en cours. Or, dans ce cadre, et en lien avec d'autres tendances structurelles de la filière (évolutions des modes de production, du contexte réglementaire, des exigences sociétales), le constat est bien celui d'une diminution globale du rendement moyen et d'une mauvaise maîtrise de celui-ci, et ce malgré l'avancement significatif des dates de vendange.

À l'échelle des 10 voire 15 dernières années, la trajectoire de production est donc déficitaire, là où les décennies 70-80 étaient à l'inverse pléthoriques. Cette évolution impose de s'interroger collectivement sur ce mouvement, car comme évoqué précédemment, le manque de vin a des répercussions sur les cours et sur les marchés. La production de vins rouges en 2016 doit, à ce titre, interpellé, avec ses 320 000 hectolitres, un niveau extrêmement bas, dont la moitié en appellations régionales. Il faut donc analyser ces aléas climatiques, qui nous dépassent, à l'aune des stratégies d'adaptation possibles.



La lutte contre les aléas climatiques : réalités et limites des stratégies de protection du vignoble

Poser la question des stratégies possibles nécessite forcément de s'interroger au préalable sur l'existant.

Les stratégies expérimentales

Au niveau technique tout d'abord, à l'échelle régionale, la filière a mis en place ces dernières années un dispositif pour diminuer l'impact de la grêle et va sans doute faire de même pour le gel à l'avenir. L'ensemble du vignoble Bourguignon est ainsi couvert depuis le printemps 2017 par des générateurs à iodure d'argent, de Villefranche-Sur-Saône jusqu'à Chablis. Un maillage de 144 générateurs positionnés tous les 10 km est établi, qui diffusent dans le ciel une solution à l'approche d'un orage, dans le but de diminuer la taille des grêlons et ainsi réduire leur impact sur les vignes. Les premiers espaces qui ont été couverts sont la Côte-d'Or et la Côte Chalonnaise, depuis 3 ans, et cela a été étendu cette année en Saône-et-Loire, dans le Rhône et l'Yonne. Pour la campagne en cours, 3 alertes ont déjà été enregistrées. Le dispositif repose sur la mobilisation de 3 bénévoles par générateur, ce qui mobilise environ 500 personnes à l'échelle de la région, ainsi qu'une technicienne du BIVB.

Une expérimentation de filets anti-grêle est par ailleurs en cours, demandée par les vignerons et autorisée par l'INAO sur 3 ans, qui entre dans sa troisième campagne. Une dizaine d'hectares est concernée sur des parcelles en Saône-et-Loire, Côte-d'Or et Yonne. Le coût d'un tel dispositif n'est pas négligeable puisqu'il s'élève à environ 15 000 €/ha pour une durée de vie des filets annoncée de 10 ans mais sans doute moindre dans la pratique (pour les générateurs, les vignerons s'acquittent d'une cotisation de 8 €/ha).

Concernant le gel, suite à une demande de Chablis, une expérimentation va également être mise en place sur des toiles antigel. La commission technique du BIVB est pour sa part mobilisée pour faire une synthèse de toutes les techniques activées en 2017 contre le gel, aussi bien l'aspersion, les éoliennes, l'enfumage. Dans un vignoble comme Chablis, particulièrement touché par le gel cette année et où nombre de viticulteurs avaient arrêté de protéger, des dizaines d'hectares verront réapparaître dès l'an prochain les chaufferettes.

Toujours sur le plan expérimental, des démarches individuelles existent enfin. C'est par exemple le cas d'un dispositif actuellement développé par une société privée et en phase de test, de lutte contre la grêle, le gel ou la grillure, intégrant en outre des outils de traitement et de pilotage connecté (capteurs, contrôle à distance), et prenant la forme de panneaux rétractables positionnés sur les rangs de vignes. Les initiatives de ce type se multiplient d'ailleurs et devraient en tout logique se développer au sein des différents vignobles dans les années à venir, au moins sous une forme expérimentale.

L'une des questions posées par ces solutions innovantes de protection du vignoble, aujourd'hui, reste leur coût et leur capacité à être implantées à une large échelle au

sein du vignoble (freins réglementaires, techniques, économiques voire culturels). Elles constituent, malgré tout, des leviers indispensables à mobiliser pour maintenir et développer les capacités du vignoble à s'adapter face aux accidents climatiques et à leur répétition. Une autre question concerne les délais de diffusion et de transfert vers les opérateurs de ces solutions techniques, qui peuvent parfois mettre dix ou quinze ans avant d'arriver. Or, une notion d'urgence est associée aux solutions à mettre en place pour contrer la répétition des accidents climatiques, notamment dans les trois ans à venir. Face à ce constat, la nécessité d'anticiper et de travailler sur la durée est soulignée et, de ce point de vue, les exploitations des lycées agricoles et établissements supérieurs pourraient parfaitement constituer un terrain privilégié pour expérimenter les systèmes innovants de protection contre les problèmes climatiques, en conditions réelles. Ceci aurait un double intérêt, à la fois par l'anticipation permise au profit de la filière et par la démonstration et la sensibilisation précoce proposée aux élèves et étudiants, en tant que futurs opérateurs du vignoble.

Conception et adaptation des pratiques

D'un commun accord, pour la Bourgogne, la protection du vignoble reste et demeure la pierre angulaire de toute stratégie globale de lutte face aux aléas climatiques. « S'il n'y a pas de raisin, il n'y a pas de vin ». Or, au-delà des pistes et dispositifs exploratoires décrits jusque-là, certains éléments fondamentaux d'analyse et de protection semblent avoir été peu ou mal pris en compte au cours des dernières années.

De ce point de vue, l'amnésie collective dont a fait preuve la filière régionale sur la problématique du gel et sa gestion est emblématique. Avant l'épisode dévastateur du printemps 2016 en Côte-d'Or, le sujet avait ainsi disparu des thèmes régulièrement traités par la profession. À Chablis, gravement touché en 2017, beaucoup de domaines avaient tout simplement jeté ou laissé sans entretien leurs dispositifs de protection (chaufferettes, systèmes d'aspersion), par interprétation erronée de la notion de réchauffement climatique, se trouvant donc totalement dépourvus d'armes efficaces à l'arrivée de l'aléa.

Au-delà de cet exemple frappant, et toujours sur la gestion du gel, la veille technique collective et la diffusion des savoirs n'ont sans doute pas été optimales pour certaines pratiques. Les effets du travail du sol, du labour, à proximité des épisodes de gel n'ont ainsi pas bien été appréhendés et des erreurs assurément commises. Or, des données et des connaissances étaient pourtant bien constituées sur le sujet, aussi bien par suivi expérimental que par savoirs empiriques traditionnels, mettant en garde contre le labour en contexte de risque de gel. Et la tendance au recul du désherbage et au redéploiement des charrues a ainsi considérablement augmentée la prise de risque et les dégâts occasionnés par le gel.

Encore peu évoqué à l'échelle régionale par la filière, un autre aléa climatique commence à impacter certains secteurs et conduit les opérateurs à modifier leurs stratégies de conduite de la vigne. La sécheresse a ainsi touché ces dernières années les Hautes Côtes, Marsannay, Fixin, et entraîné des diminutions de 30 à 50

% des rendements dans les zones concernées. La gestion de l'herbe est de fait en train d'évoluer, suite à la répétition des épisodes, avec un recul de l'enherbement total pour limiter la concurrence hydrique et une orientation vers l'alternance entre les rangs ou la pratique occasionnelle du labour.

Les effets économiques et financiers contrastés des aléas climatiques

Depuis 2009 et surtout 2011, les petites récoltes ont globalement eu pour effet de faire monter les prix chez les négociants acheteurs et ont baissé le rendement des viticulteurs et donc leur niveau de trésorerie. De ce point de vue, les effets ont beaucoup plus touché la viticulture que le négoce. La problématique de trésorerie est grandissante pour l'ensemble des domaines et même si les niveaux de valorisation et de prix à la bouteille permettent à certains de bien tenir le coup, la répétition sur 3, 4 années, complique malgré tout la situation.

Un effet prix favorable à certains

Pour autant, face à ce constat général, il est indispensable de différencier les situations et les effets n'ont pas du tout été ressentis de la même façon selon les vignobles et selon les types de domaines. Ainsi, pour toute une série d'entre eux ou d'appellations, comme cela a pu être le cas pour le négoce, la forte élévation du prix de vente en 5 ans a permis de compenser fortement les pertes de volume. Les domaines qui bénéficiaient d'une marque ont pu porter la hausse des prix et l'on a assisté à un quasi doublement des prix à la bouteille sur certains segments et chez certains opérateurs, sans décrochage des marchés et avec une acceptation de la répercussion au niveau du client final. De ce point de vue, les aléas climatiques ont révélé une élasticité des prix assez incroyable sur les marchés, pour les opérateurs de Côte-d'Or en particulier. Dans ce cadre, des bilans extrêmement positifs ont ainsi été sortis, notamment – mais pas exclusivement – pour les structures plutôt orientées haut de gamme, avec une image de marque travaillée de longue date, ou pour les négociants tournés aussi bien sur la grande distribution que sur les circuits de commercialisation traditionnels, malgré un doublement du prix de revient de la matière première, et où la notion de baisse des rendements a été plus que largement compensée par la hausse de prix.

Des structures confrontées à de graves problèmes de trésorerie

Mais l'on observe également des contextes de graves difficultés de trésorerie, qui partant d'une situation de tension initiale ne font que faiblir, et qui face à la succession des petites récoltes conduisent les domaines à être mis en ventes de façon précoce. Des domaines avec des problèmes préalables de gestion, de valorisation à la bouteille ou de pénétration à l'export, et déjà en difficultés en 2011-2012, ont vu celles-ci s'accroître et les faire basculer au rang d'entreprises en cession en quelques années, les aléas climatiques jouant comme accélérateurs de leur chute. Un autre cas de figure est celui d'installations récentes, de jeunes extérieurs à la Bourgogne, néophytes, sans connexions locales et souvent idéalistes,

qui reprennent des parcelles dans un état catastrophique, avec beaucoup de manquants, et qui notamment par manque de technicité vis-à-vis du modèle de production visé et face aux aléas climatiques et aux faibles récoltes, s'écroulent en très peu de temps et se retrouvent avec des montagnes de dettes. Or, un certain nombre de profils de ce type ont été installés ces dernières années. En contexte de récoltes normales, ces exemples auraient sans doute pu rendre viable leur démarche, sans en faire des réussites d'entreprises. Mais les accidents climatiques à répétition ont eu pour conséquence de détruire totalement et de façon extrêmement rapide ces installations. Les conversions récentes en agriculture biologique ont enfin pu être directement impactées par les aléas et les faibles récoltes lorsqu'elles n'étaient pas suffisamment bien préparées en termes de gestion, de commercialisation et de valorisation. Sources en elles-mêmes de baisse de rendements et d'élévation des coûts de production, elles ont pu mettre des exploitations en difficulté lorsqu'elles ont été doublées d'accidents climatiques.

Face aux difficultés de trésorerie, si des cas sont observés de cessions partielles de domaines, d'une ou plusieurs parcelles, pour remédier aux problèmes de façon discrète, parfois sans interruption d'exploitation, au niveau notamment de certains grands domaines, cette logique ne semble pas majoritaire en Bourgogne et l'on observe davantage de cessions totales. Que la raison soit culturelle, de difficulté pour les familles viticultrices à se séparer d'une partie de la propriété et de refus de dévoiler publiquement ses problèmes, ou structurelle, d'organisation de l'exploitation et de réaction trop tardive face aux difficultés financières, la pratique bourguignonne semble davantage donner lieu à des ventes entières, particulièrement dans les appellations régionales et villages. De manière assez limitée enfin, pour des gens fragilisés financièrement, en accompagnement de difficultés de trésorerie, certains schémas se mettent en place : GFV, adossement/parteneriat avec un négoce.

Le péril de la régulation par l'aléa climatique

La mise en évidence de ces contrastes entre les situations tend donc à dessiner une filière à deux vitesses et un fossé croissant au sein de ses acteurs, ce qui est dangereux. En même temps, elle révèle une régulation économique par l'aléa climatique, tout aussi dangereuse, qui malgré un bénéfice apparent en matière de hausse des prix, reste directement liée à la notion de compensation du déficit de volume. Une formule, aussi tranchée soit-elle, résume dès lors très bien l'écueil : « En Bourgogne, c'est la nature qui régule, ce n'est pas la profession ». Il y a de ce point de vue un déficit de la filière à aborder la stratégie à moyen terme, à 3 ans, à 5 ans, et il est nécessaire de trouver les moyens de mobiliser davantage sur ces enjeux, au-delà des seuls outils opérationnels, à court terme.

Enfin, elle pose de manière frontale le problème de la maîtrise des marchés, tant en termes de capacités d'approvisionnement dans la situation actuelle que de risques de décrochage – des cours comme des débouchés – en cas d'inversement de tendance et de retour des volumes. Sur ce plan, aucune garantie dans l'avenir ne peut être apportée.

Analyser les tendances à long terme : entre enjeux de marchés et rattrapage des prix

Face à ces constats et à ces éléments d'alerte, la notion d'embellie des prix et la vision optimiste, de satisfaction, qu'elle génère demandent elles-mêmes à être réinterrogées. À cet égard, la mise en perspective de la situation actuelle dans une analyse à plus long terme est indispensable.

Dans cette optique, il est tout d'abord plus pertinent de parler d'aléas de récoltes que d'aléas climatiques. Au niveau statistique, lorsque l'on regarde depuis les années 40 jusqu'aux années 80, on observe beaucoup d'accidents de récoltes. Puis, des années 80 au début des années 2000, ces aléas disparaissent, mais il s'agit d'une phase très importante de plantations. D'une certaine manière, ces plantations massives ont masqué les accidents de récoltes, à l'exception peut-être de ceux liés à la grêle. Depuis 2003, la tendance de production est de nouveau stagnante voire en légère baisse, et les données de récoltes redeviennent complètement aléatoires. Le ralentissement majeur du rythme et l'atteinte des limites du potentiel de plantations sur cette période ne sont assurément pas sans liens avec ce constat.

La mise en évidence de ces tendances à l'échelle de plusieurs décennies est primordiale et elle permet notamment de rappeler un élément fondamental : la construction et l'assise de marchés nécessitent à la fois des volumes et de la régularité dans la production. Dans un contexte d'augmentation de la concurrence internationale sur les marchés, ceci est loin d'être anodin, car les parts de marché perdues sont dorénavant très compliquées à regagner et une sortie des linéaires constitue un mouvement difficile à inverser par la suite. Cela rend d'autant plus sensibles les problèmes de récoltes actuels et réel le risque de voir la Bourgogne reléguée au rang de production confidentielle.

En outre, l'analyse sur le long terme montre que du point de vue de l'évolution des prix, les aléas climatiques et les petits volumes ont avant tout donné lieu à un rattrapage, à une remise à niveau, beaucoup plus qu'à une élévation sur les marchés. Ainsi, en revenant sur les 20 dernières années, la Bourgogne a beaucoup moins augmenté ses prix que tous les autres vignobles et il n'est de fait pas possible de parler de véritable montée en gamme. Une analyse sur 40 ans, en prix constants, montre même une légère baisse des prix et il faut en réalité attendre 2011-2012 pour voir une inversion de la tendance. Les petites récoltes et le manque de stocks ont donc seulement facilité le passage de ce cap. Mais comme indiqué plus haut, un retour sur plusieurs campagnes successives de volumes importants et de récoltes pleines, avec de gros arrivages en provenance du Rhône par exemple, pourrait très bien provoquer un décrochage soudain et brutal des cours et remettre en cause ce rattrapage récent. Cette hypothèse est d'autant plus dangereuse qu'elle engagerait l'image et la crédibilité du vignoble qui en parallèle du contexte de petites récoltes avait lancé une stratégie de montée en gamme et développé un discours justifiant l'élévation des prix en dehors du seul phénomène de compensation des faibles volumes. Sans même se projeter sur l'hypothèse du décrochage, un constat doit dès à présent être souligné : sur 5 décennies, les surfaces en Chardonnay ont doublé, les prix ont stagné et les rendements ont diminué. Par conséquent, le revenu

d'exploitation a baissé, ce qui renvoie au phénomène de tension des trésoreries mis en évidence précédemment.

Pour une stratégie économique à l'échelle de la filière régionale

Les outils de régulation

En matière économique, le contexte bourguignon ne permet sans doute pas l'application de mesures globales, généralisables à toutes les situations de production. Aussi, la notion de boîte à outils, composée d'un ensemble de mesures individuelles, adaptables aux différents systèmes de production, aux différents contextes de marchés, aux différentes structures, tailles et formes juridiques d'exploitation, est sans doute pertinente.

Le VCI fait partie des outils indispensables à proposer. Praticqué depuis 2005 à Chablis, il faudrait sans doute le rendre plus aisément disponible pour les viticulteurs, au moins pour les vins blancs, sans qu'il y ait nécessité de passer tous les ans par l'ODG, l'interprofession, et ainsi en faire un véritable outil de pérennisation des exploitations. Une telle perspective n'interdirait pas pour autant un système de véto, en cas de risque de déséquilibre du marché, ou de conditionnement.

Toutefois, le VCI ne peut être une solution unique. Très bien adapté aux vins blancs, sa généralisation aux vins rouges n'est pas sans poser question si l'on s'inscrit dans une stratégie qualitative et dans ce cadre, les incidences d'une augmentation de 20 % de récolte pour des pinots ne sont pas anodines sur des volumes importants. Aussi, il faut éviter de tomber dans des dérives déjà observées par le passé, car ce cépage est particulièrement sensible à l'effet rendement.

D'autres pistes complémentaires doivent ainsi être imaginées pour ceux ne pouvant prétendre au VCI ou dans le cadre d'une forte valeur ajoutée sur le produit par exemple. Envisager un système de mise en réserve comparable au VCI, mais à l'intérieur du rendement, en est une, un stock de vin qui pourrait être retiré du revenu imposable puis réincorporé l'année suivante si le viticulteur décide de le libérer. Ce VCI dans le cadre du rendement annuel autorisé par produit pourrait notamment intéresser des appellations à haute valorisation, où une mise en réserve, même de petits volumes réutilisables l'année suivante en cas d'accidents, constituerait un outil de régulation utile pour l'approvisionnement des marchés.

Des évolutions en matière d'achats de vendange, qui commencent d'ailleurs à être enregistrées ces dernières années, peuvent être encore explorées et développées. L'achat désormais autorisé pour les viticulteurs à l'intérieur de l'appellation n'est pas suffisant dans des contextes de graves pertes (où les effets sont bien souvent constatés à l'échelle de l'appellation) et, de manière ponctuelle, sans que cela ne nécessite un changement de statut ou n'induisse de concurrence d'activité, il devrait être possible d'acheter en dehors de ce cadre, pour ne pas perdre de clients face à la pénurie. Un producteur de Hautes Côtes touché devrait par exemple pouvoir acheter des raisins dans une autre zone de la Bourgogne épargnée, comme le Mâconnais en 2016, et vendre du Bourgogne blanc à sa clientèle dans ce cas de figure, de manière ponctuelle, sans être obligé de mettre en place un négoce. Ces

sujets font actuellement l'objet de discussions au niveau des douanes et du Conseil d'État.

La réussite de la Champagne repose sur la visibilité du disponible d'une année sur l'autre grâce à son système de vins de réserve, et c'est bien cet objectif de meilleure visibilité qu'il faut viser même si les outils à mobiliser ne peuvent être identiques. Cette réflexion sur les conditions d'une plus grande régularité de la production et de meilleure maîtrise de l'approvisionnement des marchés ne doit d'ailleurs pas faire l'impasse, au besoin, sur des sujets de fonds et potentiellement sensibles tels que la dimension des appellations ou la manière de travailler, y compris du point de vue des procédés œnologiques mobilisables pour dépasser certaines problématiques techniques (par exemple la gestion de vins rouges mis en réserve sur plusieurs années). Car la régulation des cours par les aléas climatiques, telle qu'elle a été observée historiquement et jusqu'à très récemment en Bourgogne ou dans le Bordelais, n'est en aucun satisfaisante pour la filière. Les crises de production régulent, certes, mais elles détruisent dans le même temps les exploitations et déstabilisent les marchés.

Des pistes organisationnelles et administratives

Face à des exploitations désormais confrontées à des situations de tension, notamment en matière de trésorerie, que les aléas climatiques soient exceptionnels ou classiques, il apparaît de plus en plus difficile de ne pas produire. S'il ne s'agit pas nécessairement de viser en permanence le niveau maximum, il est indispensable de garantir une continuité, une régularité. Aussi, l'une des premières mesures collectives dans ce cadre pourrait être de s'attaquer aux habitudes de la filière et à son déficit de réactivité face à ce type de problématiques. L'inertie et la difficulté pour introduire par exemple une nouvelle variété dans un cahier des charges ou modifier une condition de production posent des problèmes majeurs pour affronter l'enjeu climatique. Un délai de dix ans minimum dès lors qu'une modification est demandée à l'INAO n'est plus acceptable et il est nécessaire de gagner en réactivité, notamment sur les enjeux liés à la protection du vignoble ou au sauvetage économique des structures.

Sur un autre plan, de soutien aux entreprises en difficultés cette fois, une piste pourrait être d'envisager d'affecter, de manière effective, une partie du système de subventions proposé par FranceAgrimer aux structures confrontées à des problématiques de pérennité, notamment suite à une répétition d'accidents climatiques. Si l'hypothèse est en théorie déjà possible, les critères d'éligibilité des dépenses, l'implication nécessaire pour la rédaction des dossiers ou encore les règles et les délais de paiement des subventions, par remboursement de frais déjà engagés par les structures en avance de trésorerie, ont en pratique détourné de ces mécanismes les exploitations en difficulté.

Des tolérances devraient également être possibles face à des contextes climatiques particulièrement difficiles, en matière de pression des maladies notamment, pour ne pas réduire à néant deux ou trois années de conversion en agriculture biologique suite à un traitement destiné à sauver une récolte. Propre à la législation française, ce mécanisme constitue un considérable handicap pour notre viticulture du point de

vue de la maîtrise des marchés face aux autres labels bio européens, pour lesquels une telle tolérance est admise.

Sur un plan sans doute plus anecdotique enfin, d'autres facilités ou tolérances administratives devraient être automatiques dans certaines situations, comme par exemple pour la vendange de parcelles gravement impactées par le gel ou la grêle, où la mobilisation d'une équipe ne peut se faire qu'à perte et où la mise en place d'une solution d'entraide familiale ou amicale, en l'état actuel, est illégale et fait courir le risque de poursuites pour travail dissimulé en cas de contrôle.

L'inadaptation du système assurantiel actuel

Parmi les mesures administratives et économiques existantes, l'assurance récolte fait globalement l'unanimité contre elle et est largement désignée comme inadaptée aux besoins de la filière bourguignonne. Les chiffres nationaux, 20% d'entreprises adhérentes pour 25% des surfaces, qui traduisent déjà une certaine inadéquation du système à la réalité des exploitations, sont encore plus saisissants pour la Bourgogne, avec 8 à 10% seulement d'assurés. Or, il est difficile d'analyser ce blocage sur le seul plan culturel et il est nécessaire d'y déceler un décalage entre les solutions proposées et les besoins effectifs des opérateurs. Aussi bien le socle de calcul (moyenne des rendements des 5 dernières années soumise à décote de 20%) que les montants garantis ne sont pas pertinents et la plupart des assurés ne le sont que par obligation vis-à-vis de leur banque. Une base de calcul sur le rendement moyen de l'appellation, établie à partir des cahiers des charges, soumise à décote, fournirait déjà un cadre bien plus pertinent et correct. De même, le plafond d'indemnités, fixé à 20 000 €/ha, n'est aucunement adapté au contexte bourguignon en dehors des appellations régionales, qui sur une base de vente en vrac de 300 à 350 € l'hectolitre peuvent à peu près être couvertes. Sur ce plan, un système d'expertise mutualisée des dégâts, sans être idéal, pourrait peut-être constituer une avancée avec de meilleures garanties, ou une assurance sur le chiffre d'affaires ou les coûts de l'entreprise, une meilleure définition du capital assurable. Des discussions sont d'ailleurs en cours à la CNAOC.

Les avancées sur les fermages

L'adaptation des fermages face aux accidents climatiques est une question qui a favorablement avancé depuis 2015 et le phénomène de double peine (hausse des fermages indexée sur la hausse des cours cumulée à la baisse des volumes et du chiffre d'affaires) est aujourd'hui traité de manière satisfaisante. Le système mis en place en Côte-d'Or permet ainsi de lisser l'élévation des cours liée aux petits volumes. Le rendement de la zone d'appellation concernée est pris à partir du cahier des charges auquel est soustrait 15% puis mis en regard avec le rendement réel de l'année. Sur cette base, le montant du fermage est diminué du manquant de récolte, ce qui a permis de le faire diminuer par deux dans certaines situations. Beaucoup d'entreprises ont pu être sauvées par ce mécanisme tout en ne provoquant pas de levée de boucliers des propriétaires, qui avaient doublé leurs fermages en l'espace de 5 ans.

Constituer des stocks ?

Plus théorique qu'opérationnelle dans le contexte actuel, la question de la fiscalisation et du portage des stocks pourrait, à plus long terme, constituer une piste de travail intéressante, dans une logique d'incitation à la constitution de ces derniers par les domaines et de meilleure régulation et valorisation du disponible. Il s'agit dès lors de permettre de financer le stock, de supporter le coût d'une année de récolte immobilisée. Des mécanismes de diminution de la fiscalité, bien que non prépondérants sur ces enjeux, pourraient toutefois aider et inciter dans cette voie.

Des solutions bancaires existent déjà pour les négociants, pour lesquels la problématique du vieillissement est un sujet central, qui permettent de le financer. Le frein actuel sur ce plan est par conséquent avant tout au niveau de la volonté et de la capacité des domaines à constituer et à faire vieillir du stock. Il n'y a ainsi, en l'état, pas de problématique bancaire à financer le stock chez les vignerons. Au-delà de l'aspect strictement financier de cette question, qui renvoie de nouveau aux problèmes de trésorerie des vignerons, et pratiques (absence des récoltes et volumes à même de constituer les stocks), l'on touche à des dimensions éminemment culturelles et stratégiques sur l'opportunité ou non pour les domaines à être également éleveurs. Ainsi, dans un contexte où le consommateur s'oriente massivement sur des vins jeunes, et par extension les acheteurs, les importateurs, et où les habitudes de consommation sur des millésimes de 5 ou 6 ans ont reculé, le tempo du millésime devient très important. Or, quand celui-ci est passé, il faut ensuite attendre parfois 10 ans pour retrouver une fenêtre de vente intéressante, sur un autre type de clientèle, avec des goûts et des attentes différentes. De plus, les conditions de prix au vrac sont aujourd'hui favorables et n'incitent donc pas non plus à viser cet objectif.

En guise de synthèse

Face aux aléas climatiques, la stratégie et les réponses de la filière viti-vinicole bourguignonne appellent des réflexions et des initiatives à plusieurs niveaux et sous des formes diverses pour répondre à la multiplicité des enjeux posés. Une vision collective doit tout d'abord être poussée sur différents plans, techniques comme économiques : systèmes assurantiels, mécanismes de régulation des volumes disponibles, dispositifs techniques de protection des vignobles, accompagnement juridique. Une dynamique interne des exploitations doit également impérativement être travaillée et donc une gestion globale, de la valorisation du produit au lissage des stocks dans la durée.

Une question d'ensemble doit également être posée, pour porter une réelle vision stratégique de filière : quelle est finalement la nature des enjeux liés aux aléas climatiques dans le contexte actuel ? S'agit-il avant tout d'une problématique de production ou de marché ? De là, découlent des orientations, des réponses, des mesures et de priorités différentes pour contrer les difficultés observées. Car les transformations et les accidents climatiques enregistrés depuis quelques années



GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin

vont pour leur part, selon toute vraisemblance et d'après les analyses des experts, non seulement perdurer mais également s'amplifier. Il faut donc savoir, par exemple, si les stratégies d'adaptation de la filière sont davantage conçues a posteriori des accidents, au sein de modèles intégrant désormais pleinement le caractère aléatoire de la production et la notion de risque, d'accidents à répétition, ou à l'inverse, tournées vers des solutions a priori, à la vigne, de minimisation des pertes et de sécurisation des volumes produits, de protection du vignoble. Si les deux approches ne sont pas antagonistes et au contraire parfaitement complémentaires, une vision claire des priorités de la filière est un préalable indispensable à la définition d'une stratégie collective cohérente. De leurs discussions, les membres du conseil s'accordent pour identifier comme fondamentaux et à la base de toutes les autres solutions envisageables, les enjeux de protection de la vigne.

La problématique des aléas climatiques souligne enfin, au même titre que d'autres enjeux, l'importance de concevoir les stratégies de la filière avec une vision à long terme car ses dimensions et ses incidences sont en réalité multiples et relèvent, au moins en partie, de paramètres à analyser conjointement avec les acteurs de la recherche. Il en est ainsi, par exemple, des questions liées à la qualité du raisin, aux évolutions de la production, à la qualité du vin, en lien avec la climatologie et ses évolutions., des processus de vieillissement et de stabilité du vin, etc.